



## CONTRAT DE VILLE

## AGGLO DE BRIVE

### Appel à Projets 2023

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants de ces quartiers.

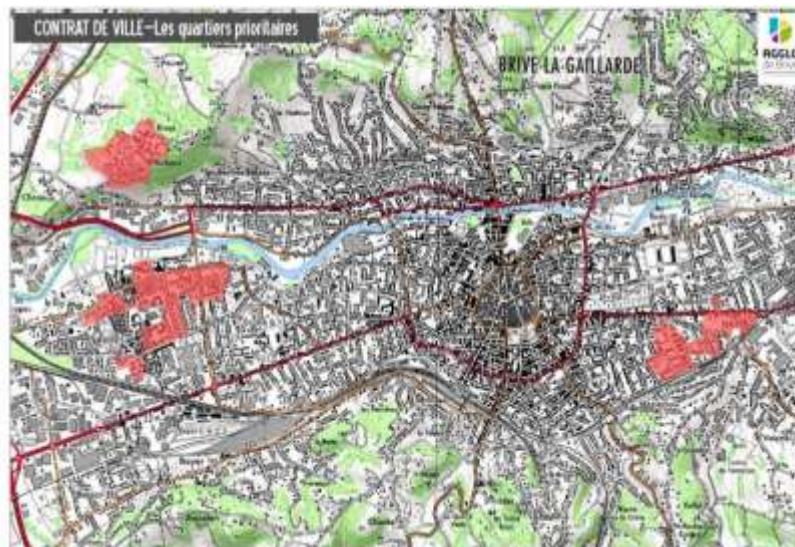


## Le cadre général

Initialement signé pour une durée de six ans (2015-2020), le Contrat de Ville de l'Agglo de Brive a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2023, par avenant. Il vise à rétablir et à pérenniser l'égalité entre les territoires, à réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés, et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Il repose sur **quatre piliers** : le développement de l'activité économique et de l'emploi, la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, les valeurs républicaines et la citoyenneté.

**3 quartiers politiques de la Ville (QPV)** ont été définis par la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine du 21 février 2014, tous situés sur la ville de Brive-La-Gaillarde, où vivent plus de 5 000 habitants connaissant des difficultés socio-économiques et des phénomènes de discriminations vécus et ressentis.



Les Chapélies, secteur est



Rivet, secteur nord-ouest



Tujac-Gaubre, secteur ouest



# Les Orientations Thématiques 2023

---

Un appel à projets est ainsi lancé chaque année par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive en partenariat avec la Sous-Prefecture de Brive. Il comprend plusieurs volets et vise à subventionner des projets qui s'inscrivent au sein des 4 piliers qui constituent le Contrat de Ville.

Les orientations et les objectifs opérationnels énoncés dans le contrat de ville initial constituent toujours une feuille de route. (cf annexe 1)

Les priorités privilégiées pour 2023 seront :

## Pilier Emploi et Développement Economique

L'enjeu : renforcer l'accompagnement global et croisé des publics les plus éloignés de l'emploi qui prend en compte l'intégralité des freins premiers à l'emploi.

Les actions répondant à cet appel à projet devront par ailleurs correspondre aux objectifs suivants :

- Renforcer les liens entre les demandeurs d'emploi et le monde de l'entreprise.
- Dynamiser le tissu économique et entrepreneurial des quartiers
- **Soutenir les structures de l'économie sociale et solidaire** favorisant l'emploi des habitants des QPV.
- Renforcer et diversifier l'activité commerciale des quartiers : **permettre de recréer des temps de vie propres aux QPV renforçant la rencontre des habitants (ex : marchés alimentaires, marchés aux puces, brocantes...)**
- **Favoriser l'accès aux emplois saisonniers des jeunes des QPV** (diversification des secteurs d'activité, élargissement de la période de travail et/ou du secteur géographique...)



## Pilier Cadre de vie et Renouvellement Urbain

Cette thématique est surtout mise en œuvre par les acteurs publics mais les porteurs de projets peuvent également mettre en place des actions d'accompagnement des habitants concourant à :

- Maintenir **une dynamique de co-construction des projets** et renforcer les liens avec les habitants en s'appuyant sur les conseils de quartier.
- **Consolider l'action de la médiation sociale et la tranquillité publique.**
- Proposer des actions dans le domaine de la **Prévention des Addictions et la Lutte contre les Violences et la Sécurité Routière** qui ne sont pas des problématiques spécifiques au quartier mais qui nécessitent une sensibilisation au sein de celui-ci.
- **Sensibiliser les habitants des quartiers à la protection de l'environnement à travers des actions impactant leurs lieux de vie**, préserver et valoriser la biodiversité.

## Pilier Cohésion Sociale

- Développer **des actions en direction du public 11/17 ans** en retrait des institutions et des associations locales, pour renouer des relations familiales et institutionnelles et les inciter à s'engager dans des activités proposées par les acteurs.
- Développer les actions en faveur des seniors résidants dans les QPV
- Développer les projets favorisant **les échanges intergénérationnels** sur les QPV.



# Conditions d'éligibilité

---

## Les porteurs de projet :

L'appel à projet du contrat de ville s'adresse aux associations, bailleurs sociaux, établissements publics, collectivités territoriales et autres organismes sans but lucratif (numéro SIRET exigé).

## Les projets :

Pour être éligibles, les projets doivent :

- Porter sur des actions spécifiques et répondre aux orientations stratégiques identifiées dans le présent appel à projets.
- Concerner les habitants d'un ou plusieurs quartiers prioritaires. Pour savoir si une adresse est située dans le périmètre des quartiers prioritaires, vous pouvez consulter le site suivant : [sig.ville.gouv.fr](http://sig.ville.gouv.fr) (rubrique « Adresse des quartiers »).  
Il est toutefois possible que des habitants «*hors quartiers prioritaires*» soient concernés, notamment lorsqu'une mixité des publics est recherchée, mais ils doivent demeurer une minorité au regard des habitants en QPV.
- Respecter les valeurs de la République et permettre à tous de bénéficier des actions financées sans distinction d'origine, de culte ou de genre.
- Se dérouler hors temps scolaire.
- Apporter une plus-value au droit commun auquel le contrat de ville ne peut se substituer.
- Valoriser la protection de l'environnement dans toutes les actions proposées dans le cadre du Contrat de Ville.

## Modalité de dépôt du dossier

---

Tout dossier de candidature doit être saisi en ligne sur la plateforme DAUPHIN : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>.

Afin d'éviter toute erreur, chaque porteur est invité à prendre connaissance du guide de saisie ci-joint.

L'attention des porteurs est appelée sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes ci-dessous :

### ✓ Pour une 1ère demande

Le porteur doit se connecter sur la plateforme DAUPHIN pour créer son compte personnel. Il choisit son identifiant et son mot de passe.

### ✓ Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel doit être complété avec la plus grande attention car **la sélection des financeurs conditionne l'acheminement** de votre demande vers le service instructeur. Aussi, le porteur devra sélectionner dans le budget prévisionnel, **compte 74 – SUBVENTIONS EXPLOITATION 19 ETAT-POLITIQUE-VILLE**

Il devra préciser les montants des subventions attendus de chaque financeur, en recherchant un équilibre entre les cofinancements.

*Concernant les cofinancements des actions présentées au titre du Contrat de Ville, les demandes de financement de droit commun sont à formuler directement auprès des organismes concernés. En effet, même si le Contrat de Ville est un dispositif de concertation et peut conseiller une orientation, il n'a pas vocation à se substituer aux instances décisionnaires des partenaires, ni aux relations préexistantes entre les acteurs.*

Tous les budgets présentés doivent être sincères, réalistes et équilibrés en charges et produits.

**La demande de subvention ne pourra excéder 80%** du budget total de l'action. Les dons en nature ainsi que le travail des bénévoles doivent être valorisés dans le budget prévisionnel des actions.

Toute demande de **subvention inférieure à 1 000 €** ne sera étudiée qu'exceptionnellement.

## ✓ Renouveaulement d'action :

Pour le renouvellement d'action sur l'année 2023, l'attribution et le versement de la subvention sont **conditionnés par la remise de la fiche bilan intermédiaire de l'action** (cf annexe 2) qui sera adressée par mail à l'adresse suivante : **nelly.serin@agglodebrive.fr**.

En cas de non réalisation de cette formalité, le nouveau dossier ne pourra pas être instruit.



En cas de difficultés, un accompagnement au dépôt sur ce portail sera assuré par le service Politique de la Ville au 05.19.59.14.12

## Modalité d'instruction du dossier

---

⇒ Le dépôt d'un dossier ne vaut pas acceptation

Chaque dossier sera étudié lors d'une **commission d'animation**, où l'opérateur sera invité à venir présenter son projet.

Si le porteur de projet a déjà fait l'objet d'un soutien financier au titre du Contrat de Ville 2022, il devra présenter, lors de cette commission, un compte rendu du projet soutenu.

Le comité d'animation émettra un avis et proposera (ou non) le projet au **comité de pilotage** qui est la seule instance apte à valider le soutien d'une action et définir ainsi la programmation 2023 du Contrat de Ville.

Les porteurs seront alors informés par courrier de la suite réservée à leur demande.

Chaque action fera l'objet d'un **suivi**. L'équipe Politique de la Ville sollicitera les porteurs de projets pour échanger sur le bon déroulement et/ou les difficultés de mise en œuvre de l'action et vérifier l'usage des subventions octroyées.



Chaque porteur s'engage, auprès de l'équipe Politique de la Ville :

- à **communiquer** sur la réalisation de son projet, grâce à un calendrier de mise en œuvre des différentes étapes de l'action (ateliers, sorties, rencontres partenaires, bilan....)

- à **informer** de toutes difficultés ou modifications lors de la réalisation des projets.

- à **déposer une évaluation qualitative et quantitative de l'action menée avant le 30 juin 2024** sur le portail Dauphin.

- à **participer à un entretien de bilan à l'issue du projet.**

## Echéancier de la programmation du 1er et 2nd volets

---

Dossiers déposés du <b>24/11/2022 au 13/01/23</b>	Comité d'animation recevant les porteurs de projet du <b>28/11/22 au 13/01/2023</b>	Décision lors du Comité de Pilotage du <b>20 janvier 2023</b>
Dossiers déposés du <b>14/01/23 au 30/04/2023</b>	Comité d'animation recevant les porteurs de projet du <b>06/02/23 au 30/04/2023</b>	Décision lors du Comité de Pilotage du <b>5 mai 2023</b>

Tout dossier déposé après le 30 avril 2023 sera examiné, au fur et à mesure, en fonction des reliquats des crédits résultants des décisions du Comité de Pilotage.





## Obligation de Publicité

---

Les financements accordés devront être portés obligatoirement à la connaissance des bénéficiaires et du grand public.

Ainsi, vous devrez veiller à ce que tous vos documents de promotion et de communication (affiches, flyers, programme, site internet...) portent les logotypes de l'ANCT et de l'Agglo de Brive.

Ils sont téléchargeables sur le site de l'Agglo de Brive [www.agglodebrive.fr](http://www.agglodebrive.fr) et sur le site [www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr)



## Contact

---

Nelly SERIN, Chargée d'études Politique de la Ville - **05.19.59.14.42**

Emilie ROBERT, Cheffe de service Cohésion Sociale - **05.55.74.93.01**

Christophe BECHADE, Délégué du Préfet pour la Politique de la Ville - **06.74.34.43.86**

## ANNEXE 1 : LES ENJEUX ET LE CADRE DE REFERENCE

Piliers	Axes	Objectifs stratégiques	Objectifs prioritaires	Pistes ou Exemples d'actions
Développement de l'activité économique et de l'emploi	Emploi	Adapter les parcours d'insertion vers l'emploi	<i>Accompagner les publics pour construire des parcours adaptés</i>	Suivi renforcé des jeunes, 1 <sup>er</sup> accueil, actions de remobilisation, service civique, pacte de la 2 <sup>ème</sup> chance
			<i>Développer les actions renforçant le partenariat, la lisibilité et le travail en réseau autour de la « recherche d'emploi »</i>	Parcours d'insertion et relais vers les acteurs de proximité Mise en place d'immersion, chantier école...
		Promouvoir l'emploi et développer la connaissance de l'activité économique	<i>Valoriser les filières et les métiers porteurs d'emploi</i>	Actions spécifiques sur la recherche d'emploi, mobilisation de la clause d'insertion dans les marchés publics (levier à l'emploi).
			<i>Promouvoir l'alternance, la diversification des choix professionnels et la mixité des métiers</i>	Actions de sensibilisation auprès du public féminin sur les métiers qui ne leurs sont pas traditionnellement dévolus...
		Favoriser l'accès à l'entreprise	<i>Collaborer avec les entreprises présentes sur le territoire</i>	Visites d'entreprises, rallye métiers, forum emploi, petits déjeuners, débats entreprises/chercheurs d'emploi...
			<i>Développer la médiation à l'entreprise</i>	Actions de promotion de profils ...
	Formation	Faciliter l'entrée et le maintien en formation	<i>Développer les actions renforçant les connaissances de base pour faciliter l'accès à la formation et à la qualification</i>	Remise à niveau, pré-qualification (vente), chantiers professionnalisant, lutte contre l'illettrisme et apprentissage de la langue..., forum offre d'apprentissage
			<i>Développer l'accompagnement durable vers une qualification des publics les plus fragilisés</i>	
		Développer la connaissance et la valorisation des formations notamment auprès des jeunes et leurs familles	<i>Développer l'information, la sensibilisation et la diversité des choix à la formation et à l'alternance</i>	« Forum formation », valorisation de la VAE, modules de découverte des métiers (centres de formation)...
			<i>Développer les actions de valorisation des formations en lien avec les métiers qui recrutent</i>	Création d'une bourse au mérite Visites de centres de formation et /ou d'entreprises, (journées portes ouvertes)
		Lutter contre les préjugés pour promouvoir la formation	<i>Développer les modules permettant l'initiation aux métiers</i>	Visites d'entreprises, découverte et initiation aux métiers, immersions et stages en entreprise, sensibilisation aux stéréotypes liés au sexe
			<i>Valoriser l'expérience de formations réussies</i>	
	Activités économiques	Sensibiliser à la création d'entreprise	<i>Promouvoir, rendre lisible et accessible les actions de création d'entreprises</i>	Réunions de sensibilisation à la création, ateliers sur l'émergence d'activité économique, partage d'expérience
			<i>Renforcer les réseaux pour aider et accompagner à la création d'entreprise</i>	Suivi individuel (éclosion et maturation d'idées) Promotion de réussite (talents de cités, Concours annuel « envol au féminin »)...
		Maintenir et développer une nouvelle activité sur les quartiers	<i>Soutenir les entreprises existantes notamment en facilitant l'accès aux aides de droits communs</i>	Mobiliser les acteurs (CCI, CMA, BGE, AIRELLE,...) Enquête consommateurs et entreprises
			<i>Promouvoir l'activité de proximité et innovante sur les quartiers notamment par l'ESS</i>	Actions de partenariat EPARECA, FISAC
		Promouvoir une meilleure attractivité des quartiers	<i>Favoriser l'attractivité et l'activité économique sur les quartiers par des outils adaptés</i>	Recentrer les équipements à Rivet, résorption de la vacance (logements et locaux commerciaux), mise en place d'une démarche de promotion active des quartiers, pépinières d'entreprises, couveuses...
<i>Contribuer à améliorer leur image par une promotion active en faveur des quartiers</i>				

Piliers	Axes	Objectifs prioritaires	Organismes / Services responsables	Pistes ou Exemples d'actions
Cadre de vie et renouvellement urbain	Logement et aménagement urbain	Développer l'attractivité résidentielle des quartiers	<i>Développer une stratégie globale de réhabilitation des logements sociaux et de qualité résidentielle</i>	Réhabilitation de barres HLM selon le besoins sur les quartiers prioritaires, aménagement d'équipements de proximité, signalétique, portes d'entrées des quartiers, carrefours, actions collectives décloisonnant les quartiers...
			<i>Améliorer le fonctionnement urbain pour une meilleure lisibilité des parcours et favoriser l'ouverture des quartiers</i>	
		Soutenir les équipements, services et commerces de proximité	<i>Soutenir les activités commerciales présentes et favoriser l'installation de commerces de référence</i>	Promotion des locaux commerciaux des Chapélies, réalisation d'un centre socioculturel sur Rivet, concentrer les services et équipements autour des arcades sur Rivet, développement des espaces de jeux, aménagement de parcours sportifs...
			<i>Accompagner la rénovation urbaine en facilitant l'accès aux espaces publics et en développant les équipements sportifs et socioculturels</i>	
		Accompagner le fonctionnement urbain et social	<i>Mettre en place une Gestion Urbaine de Proximité comme dispositif de veille actif</i>	Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP), gestion concertée de la domanialité, cellule de veille, outils de rencontres et d'échanges entre habitants et institutions, marche exploratoire des femmes...
			<i>Veiller à une non spécialisation résidentielle et aux décrochages sociaux, notamment par une politique de peuplement adaptée</i>	
	Transport et mobilité	Adapter l'offre de transport des quartiers aux besoins des habitants	<i>Veiller à l'adéquation de l'offre de transports urbains et les besoins des habitants</i>	Cellules de veille pour l'adaptation des trajets, réaménagement des horaires et de la fréquence, identification des zones d'emploi, micro crédits pour le développement de services, TAD à horaires décalés, plateforme mobilité...
			<i>Développer les actions de mobilité facilitant l'accès à l'emploi en maintenant le TAD à horaires décalés</i>	
		Favoriser la connaissance des transports urbains et l'accès à l'offre	<i>Améliorer la qualité de service et l'information en direction des habitants</i>	Rencontres entre les usagers et le délégataire du réseau urbain, information spécifique en direction des quartiers, parcours découverte trajet, découverte des métiers des transports...
			<i>Développer les actions de découverte et de connaissance des transports urbains</i>	
		Promouvoir les modes de déplacement innovant pour renforcer la mobilité	<i>Promouvoir les modes de déplacements doux et alternatifs à la voiture</i>	Actions de sensibilisation, centrale de covoiturage, appli mobile, opération de découverte du réseau, apprentissage de la mobilité,
			<i>Développer les actions de sensibilisation et d'apprentissage à la diversité de la mobilité</i>	promotion des modes de déplacement doux, développement des pistes cyclables
	Prévention de la délinquance	Lutter contre la délinquance et la récidive	<i>Donner une réponse adaptée, réactive et systématique à la délinquance locale</i>	Stage de citoyenneté, stage de sensibilisation, réparation pénale, rappel à la loi, maintien présence de la Police sur les territoires opérations...
			<i>Renforcer et adapter la présence des services de police dans les quartiers</i>	
		Renforcer l'effort de prévention en direction des quartiers à travers le CLSPD	<i>Améliorer la connaissance de la délinquance et le partenariat pour construire des réponses concertées et adaptées</i>	Recueil de données statistiques, diagnostic sécurité, actions de prévention routière, intervention dangers d'internet, cellule de veille décrochage scolaire...
			<i>Développer des actions de sensibilisation et de formation auprès des acteurs et des publics pour lutter contre les incivilités</i>	
Développer l'intervention préventive auprès de certains publics		<i>Mettre en place une prévention spécialisée pour accompagner les situations les plus à risque</i>	Prévention spécialisée, actions d'information (violences conjugales, agressions sexuelles, harcèlement...), à l'intention des acteurs et professionnels de terrain...	
		<i>Lutter contre la violence faite aux femmes en les associant à la sécurité et à la tranquillité publique</i>		

Piliers	Axes	Objectifs stratégiques	Objectifs prioritaires	Pistes ou Exemples d'actions
Cohésion sociale	Réussite éducative	Soutenir la réussite éducative	<i>Favoriser les trajectoires éducatives et scolaires positives et adaptées dès le plus jeune âge</i>	Soutien du Dispositif de Réussite Educative, actions CLAS, activités péri et extra scolaires, dispositifs spécifiques (plus de maîtres que de classes, cellule décrochage, scolarisation moins de 3 ans, ...)
			<i>Développer les dispositifs d'accompagnement à la scolarité en impliquant les parents</i>	
		Améliorer le lien entre les parents et l'école pour la réussite des enfants	<i>Associer les parents à la scolarité de leurs enfants en les accompagnant vers et dans l'école</i>	Goûters lecture, opération « Lire et faire lire », actions de sensibilisation à l'enjeu de l'orientation, rencontre entre parents et anciens élèves en réussite, création d'une comédie musicale (parents, enfants, bénévoles)
			<i>Renforcer l'accueil de qualité et la participation des parents au sein de l'école</i>	
		Faire de la culture, des loisirs et des sports un levier de réussite	<i>Favoriser l'accessibilité et la diversité de l'offre en équipements et en activités</i>	Améliorer les pratiques artistiques et sportives (péri-scolaire), augmenter la pratique d'une activité physique pérenne, développer les échanges et découvertes des sports en partenariat avec les clubs, notamment les filles, développer des projets autour du cinéma...
			<i>Développer l'orientation des enfants vers la pratique encadrée en club ou association</i>	
	Familles et parentalité	Affiner la connaissance des besoins des familles dans une démarche concertée et préventive	<i>Renforcer le partenariat et la coordination pour favoriser le repérage, la connaissance et le suivi des besoins des familles</i>	Cellule de veille, animation de réseau, actions d'information et de prévention des risques, lecture parents / enfants, groupe de parole (professionnels de santé)
			<i>Soutenir les actions de prévention et de soutien à la parentalité dès la petite enfance</i>	
		Développer les actions valorisant les compétences et les capacités à agir des parents	<i>Promouvoir les espaces de dialogue, de médiation et de partage d'expériences entre parents</i>	Actions familles sur les centres socioculturels, médiation scolaire, développer les espaces et les temps dédiés aux familles (lieux d'écoute parents enfants, espaces d'échanges, parents ressources...)
			<i>Développer les actions favorisant les relations, l'échange et les temps de partage entre parents et enfants</i>	
		Favoriser l'intégration des familles les plus vulnérables dans le tissu local	<i>Développer les actions favorisant la maîtrise de la langue et la restauration des liens intrafamiliaux</i>	Atelier « Alphabétisation et culture », favoriser l'apprentissage de la langue, augmenter le nombre de places en FLS), actions en direction des parents au sein des structures d'accueil, travail de rue, accompagnements des familles vers les dispositifs
			<i>Développer une offre de garde alternative et de qualité adaptée aux besoins des familles</i>	
	Santé et accès aux droits	Soutenir l'accès aux droits et aux services pour tous	<i>Favoriser l'accès aux droits des habitants des quartiers et lutter contre les non recours</i>	Accès aux droits et soins de premiers recours pour tous (info CAF, contraception, IVG, personnes âgées...), création d'un Point d'Accès aux Droits (secteur est), avec un accent particulier sur le droit des étrangers, portes ouvertes, interventions de professionnels du droit dans les centres, les écoles...
			<i>Développer les actions d'information et de sensibilisation en mobilisant les acteurs de terrain</i>	
		Améliorer la prévention santé sur les quartiers et coordonner l'existant	<i>Maintenir l'existant et développer des actions innovantes en matière de prévention</i>	Actions de santé dans les quartiers (ateliers, actions types « un fruit pour la récré », ICAPS...Promotion de l'activité physique (guide d'activités physiques, , alimentation...)
<i>Favoriser la coordination des actions de prévention et des acteurs</i>				
Développer les liens entre acteurs et l'accompagnement aux soins		<i>Faciliter l'accès vers les prises en charge spécifique après dépistage</i>	Info collective parents / enfants, actions de prise en charge des élèves dépistés (retour carte lettre, parcours de soins), faciliter les déplacements vers les structures spécialisées, permanences de soins mobiles	
		<i>Développer les actions favorisant le lien entre les habitants et les professionnels de santé</i>		

Piliers	Axes	Objectifs stratégiques	Objectifs prioritaires	Pistes ou Exemples d'actions
Citoyenneté et valeurs de la République	Lien social et participation	Développer le lien social et réduire l'isolement social, culturel et générationnel	<i>Organiser des animations ciblées et diversifiées en privilégiant les projets partagés décloisonnant les quartiers</i>	Activités de proximité (fêtes de quartiers, soirées à thème, ateliers, accueil nouveaux arrivants, vide grenier...), animations de quartiers partagées et co-construites, adulte relais dédié et formé au développement du lien social, manifestations multiculturelles, inter-générationnelles et solidaires (rallye familial, visite...)
			<i>Favoriser les lieux de rencontres et d'échanges collectifs</i>	
		Informer et sensibiliser les habitants à la vie des quartiers et de la cité	<i>Développer de nouveaux modes de communication pour informer et sensibiliser les habitants</i>	Actions autour de l'interconnaissance des acteurs (information sur les services existants, les associations, ...), habitants relais, actions visant à « aller vers... »
			<i>Permettre une meilleure lisibilité des missions des différents acteurs</i>	
		Organiser la consultation, la concertation et la participation avec les habitants	<i>Mettre en place des démarches concertées entre acteurs en associant les habitants au pilotage des projets</i>	Conseils citoyens, recueil des demandes exprimées par les habitants (GUP), groupe d'échanges sur les pratiques et les évolutions incluant des habitants, diagnostic en marchant pour aller à la rencontre des habitants, conseils de quartier
			<i>Soutenir les associations de proximité en accompagnant et en formant les bénévoles</i>	
	Apprentissage de la citoyenneté	Promouvoir les valeurs de la république et le principe de laïcité	<i>Développer les actions permettant une meilleure connaissance et appropriation des valeurs de la République</i>	Charte de laïcité, communication positive, intervention dans les collèges sur la citoyenneté (passeport, droit de vote...), module de formation des intervenants, rencontre administration / public, intervention dans le cadre des activités périscolaires...
			<i>Promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté et la connaissance des droits et des devoirs notamment auprès des collégiens et leurs familles</i>	
		Développer les actions valorisant les capacités à agir des habitants	<i>Soutenir les actions favorisant le rapprochement entre les habitants et les institutions</i>	Conseil Citoyen, service civique, consultation des habitants, formation, action de promotion du bénévolat, veillées familiales
			<i>Développer et inciter à la participation et l'engagement des habitants</i>	
lutte contre les discriminations et transmettre les valeurs de l'égalité		<i>Faire connaître et reconnaître les discriminations notamment en valorisant la richesse de la diversité culturelle</i>	Actions de promotion pour l'égalité filles garçons, ouverture par le conte, conférence débats favorisant les échanges, événements de sensibilisation des publics, formation des acteurs, rallye citoyen	
		<i>Développer les actions de promotion à l'égalité femmes/hommes notamment en valorisant la participation des femmes</i>		

## Informations générales

<b>Intitulé de l'action</b>
<b>Nom de la structure et numéro SIRET</b>
<b>Nom, fonctions et coordonnées (courriel et téléphone) de la personne référente de l'action</b>
<b>Localisation de l'action (territoire de réalisation, <u>dont QPV concernés</u>)</b>
<b>Dates de début et de fin de l'action – préciser si l'action est terminée</b>

## Réalisation de l'action

<b>Décrivez les actions qui ont effectivement été mises en œuvre à ce jour.</b>
<b>Le déroulement de l'action est-il conforme à ce qui avait été prévu ? Si non, apportez des éléments explicatifs.</b>
En termes de calendrier :
En termes de conditions matérielles (lieux...) :
En termes de manifestations prévues :
Autres :
<b>L'action a-t-elle été menée en partenariat avec d'autres acteurs ? Si oui, citez-les et décrivez le partenariat.</b>
<b>Décrivez le public touché par l'action (dont : nombre total de bénéficiaires, <u>nombre de bénéficiaires issus des QPV</u>, âge, répartition femmes - hommes). Le cas échéant, expliquez les écarts entre public visé et public réellement atteint.</b>
<b>Des difficultés ont-elles été rencontrées ? Si oui, lesquelles ? Quel a été leur impact ?</b>
<b>En quoi l'action menée permet-elle de répondre aux objectifs qui étaient fixés ?</b>
<b>Des opérations de communication ont-elles été mises en œuvre pour promouvoir l'action ? Si oui, lesquelles</b>

**Compte-rendu financier intermédiaire du \_\_/\_\_/\_\_ au \_\_/\_\_/\_\_**

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
<b>Charges directes affectées à l'action</b>				<b>Ressources directes affectées à l'action</b>			
<b>60 – Achats</b>				<b>70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de</b>			
Prestations de services				<b>73- Dotations et produits de tarification</b>			
Achats matières et fournitures				<b>74- Subventions d'exploitation</b>			
Autres fournitures				Etat : <i>préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)</i>			
<b>61 - Services extérieurs</b>				- <b>Politique de la ville (ANCT) :</b>			
Locations				-			
Entretien et réparation				Région(s) :			
Assurance				-			
Documentation				Département(s) :			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>				-			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Intercommunalité(s) et commune(s) :			
Publicité, publication				-			
Déplacements, missions				-			
Services bancaires, autres				Organismes sociaux (détailler) :			
<b>63 - Impôts et taxes</b>				-			
Impôts et taxes sur				Fonds européens :			
Autres impôts et taxes				-			
<b>64- Charges de personnel</b>				L'agence de services et de paiement (emplois aidés) :			
Rémunération des personnels				Autres établissements publics :			
Charges sociales				Aides privées (fondations) :			
Autres charges de personnel				<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>			
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>				<i>Dont</i> cotisations, dons manuels, mécénat :			
<b>66- Charges financières</b>				<b>76 - Produits financiers</b>			
<b>67- Charges</b>				<b>77 – Produits exceptionnels</b>			
<b>68- Dotations aux amortissements, provisions et engagements</b>				<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions (incluant report ressources</b>			
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>							
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>							
<b>Frais financiers</b>							
<b>Autres</b>							
<b>Total des charges</b>				<b>Total des produits</b>			
<b>Contributions volontaires en nature</b>							
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>				<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et services, prestations				Prestations en nature			
Prestations							
Personnel bénévole				Dons en nature			
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>			
<b>La subvention de € représente % du total des produits :</b> <i>(montant attribué/total des produits) x 100</i>							

**Le cas échéant, expliquer les écarts par rapport au budget prévisionnel**

Date :

Prénom et NOM du signataire :

Cachet de la structure et signature